

REGLEMENT GENERAL D'UTILISATION

1. DESCRIPTIF DE LA SALLE ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

- ▶ Salle de 70 m2 environ + bar
- ▶ Espace rangement : 71 chaises pliantes + 13 tables pliantes + 4 mange-debout Balai, seau, pelle, balayette

Les tables doivent obligatoirement être ouvertes et fermées sur chant

- ▶ Un espace cuisine équipé de :
 - deux réfrigérateurs²
 - un four micro-ondes
 - un lave-vaisselle
 - une cuisinière avec four électrique et feux de cuisson gaz
 - un pince-poubelle
 - 4 plateaux
- ▶ Un bar équipé de :
 - un percolateur 48 tasses
 - un grille-pain
 - une cafetière
 - une bouilloire électrique
 - vaisselle prévue pour 60 personnes (Inventaire spécifique affiché)

2. DESCRIPTIF DU REZ DE CHAUSSEE ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

- ▶ 2 WC avec lave-mains
- ▶ Chambre n°2 (« PMR ») avec 1 lit de 90 ; 1 housse de matelas, 1 couette, 1 oreiller avec housse de protection, et équipée d'une douche et d'un lavabo

3. DESCRIPTIF DU 1^{er} NIVEAU ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

- ▶ 3 WC
- ▶ 7 chambres équipées d'une douche et d'un lavabo ; chaque lit possède 1 matelas, 1 housse de matelas, 1 couette et 1 ou 2 oreillers avec housse de protection :
 - chambres n°3 et 9 : 2 couchages de 90 superposés et 1 couchage de 140
 - chambres n°4, 5, 6 et 7 : 4 couchages de 90 superposés
 - chambre n°8 : 2 couchages de 90 superposés

4. DESCRIPTIF DU 2^{ème} NIVEAU ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

- ▶ chambre n°1 : 3 couchages de 90 superposés et 1 couchage de 140
- ▶ chambre n°10 : 4 couchages de 90 superposés
- ▶ chambre n°11 : 1 couchage de 90 et 1 couchage de 140
- ▶ chambre n°12 : 2 couchages de 90 superposés et 1 couchage de 140
- ▶ une salle de bain équipée de 3 douches, 2 WC, et 2 lavabos

5. MANIFESTATIONS AUTORISEES

- ▶ Toutes manifestations familiales, séminaires, repas associatif, ...etc...pour **50 personnes maximum** (Le gîte est équipé de 41 couchages répartis sur 5 lits doubles et 31 lits simples)

6. RESERVATION ET REMISE DES CLES

- ▶ Les réservations sont acceptées dans l'ordre de leur arrivée à l'adresse mail lamontjoiegite45@gmail.com ; elles sont définitives à la réception des arrhes représentant 30 % du montant de la location en vigueur ; le solde est versé dans les 8 jours précédents la remise des clés.
- ▶ Désistement : les arrhes ne sont pas remboursées.
- ▶ Assurance : une attestation d'assurance de responsabilité civile pour la période couvrant votre location devra être transmise à cette même adresse mail dans les 8 jours précédents la remise des clés.
- ▶ Taxe de séjour : une taxe de séjour est applicable à toute personne redevable sauf les habitants de Saint-Denis-En-Val.
- ▶ Attestation formation alarme : Une personne sera désignée par vos soins pour la formation à l'utilisation de l'alarme incendie et devra être présente le jour de la remise des clés.

7. DISPOSITIONS COMMUNES

- ▶ Interdiction de fumer dans tout le gîte
- ▶ Interdiction de coller du scotch ou pâte à fixer sur les murs (des câbles sont fixés aux murs pour accrocher votre décoration)
- ▶ L'accès des animaux sont interdit dans le gîte
- ▶ La mise en place et l'usage des draps et taies d'oreiller mis à disposition est obligatoire, même avec un duvet
- ▶ Pour les locataires ne souscrivant pas à l'option « linges », ceux-ci doivent impérativement apporter leurs draps, taies d'oreiller et/ou duvets pour des raisons d'hygiène.
- ▶ Tout matériel sorti à l'extérieur doit impérativement être rentré dans la salle pour la nuit.

▶ Le Contrat :

Un contrat de location est remis à chaque utilisateur. Celui-ci atteste avoir pris connaissance des lieux et déclare se conformer au règlement général d'utilisation et de le faire respecter auprès de ses invités.

▶ La Caution :

La remise d'un chèque de caution de 2500 € est exigée à la remise des clés.

La caution est conservée pendant 8 jours : pour toute dégradation constatée lors de l'état des lieux final et/ou dans les jours suivants la location. Les travaux de remise en état seront facturés à l'utilisateur :

- soit selon le coût de l'intervention si les réparations sont effectuées par une entreprise,
- soit selon une estimation réalisée par le responsable incluant les fournitures si les réparations sont réalisées par nos soins.

Voici quelques exemples de dégradations qui ont nécessité une réparation ou un remplacement :

- sanitaires bouchés, - plafond abimé,
- extincteur dégoupillé, - fixation des radiateurs arrachée, radiateurs cassés
- vitre cassée, - plantations détériorées,
- perte de clés, - présence de mégots sur le terrain extérieur
- tri sélectif non effectué, - fléchage « sauvage » non récupéré
- déclenchement de l'alarme par jeu, par erreur ou par un fumeur : **60 €**

La caution sera détruite après acquittement des sommes éventuellement dues.

ATTENTION ! Lors de votre séjour, vérifiez la fermeture des fenêtres et portes de secours afin d'éviter l'intrusion de visiteurs indésirables.

8. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- ▶ L'usage de musique à l'extérieur est interdit
- ▶ L'usage de fumigènes dans la salle est interdit
- ▶ L'usage de pétards et feux d'artifice est interdit
- ▶ Une seule visite sera effectuée lors de votre réservation
- ▶ Le nettoyage complet du gîte doit être effectué par l'utilisateur, les produits ne sont pas fournis
- ▶ Vider toutes les poubelles : chambres, WC, cuisine, ...etc...
- ▶ Les lits ne doivent pas être déplacés
- ▶ En hiver, les radiateurs des chambres doivent rester allumés
- ▶ En toute occasion, les issues de secours du gîte doivent rester fermées mais accessibles en permanence,
- ▶ Les éléments de décoration ou tout autre apport auront fait l'objet d'une attention particulière pour les risques occasionnés (en particulier l'incendie), ne pas utiliser de scotch. Des câbles fixés aux murs sont à votre disposition.
- ▶ S'assurer en fin d'utilisation, de la fermeture des portes, fenêtres et des lumières (mais laisser les rideaux et stores ouverts)
- ▶ Laisser les réfrigérateurs et le congélateur en fonction.
- ▶ Veillez au :
 - Stationnement dans les zones affectées (aucun véhicule sur le terre-plein et terrasse devant le gîte)
 - Fonctionnement du chauffage, (sans les fenêtres ouvertes)
 - Attention aux Nuisances sonores, pas de sono à l'extérieur pour le respect du voisinage, **NE PAS KLAXONNER** lors de vos départs en pleine nuit (tapage nocturne entre 22h et 6h du matin)
 - Utilisation d'appareils électriques en bon état ou surcharge des prises.

Le nécessaire de nettoyage n'est pas fourni : apportez éponges et torchons pour la vaisselle, des produits pour les sanitaires, serpillières, allumettes, du papier hygiénique et des grands sacs poubelle.

Ce règlement général fait partie intégrante du contrat de location. Il doit être retourné en même temps que le contrat de location.

Pour tout problème durant l'utilisation, téléphoner immédiatement au 06.32.28.27.56

Vous pouvez signaler vos remarques et/ou doléances sur notre mail : lamontjoiegite45@gmail.com.

Je soussigné.....déclare avoir pris connaissance du règlement général et de le faire respecter auprès de mes invités.

Lu et approuvé, le.....

Signature, précédée de votre NOM et Prénom,